



GS1 Canada

2025

RAPPORT ANNUEL





Rapport annuel de GS1 Canada

INTRODUCTION

Ce rapport annuel est rédigé par GS1 Canada conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

STRUCTURE

GS1 Canada est une organisation fédérale à but non lucratif constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et agit à titre de membre canadien du réseau mondial de GS1. GS1 Canada exerce ses activités en vertu d'une structure de gouvernance dirigée par un Conseil d'administration appuyé par des conseils consultatifs qui représentent des industries précises.

L'organisation emploie environ 300 personnes dans des bureaux situés à Toronto et à Montréal, et ne possède pas de filiales ou d'organisations contrôlées.



STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

ACTIVITÉS

Les activités de GS1 Canada consistent à fournir des normes, des services liés aux données et une plateforme de logiciel-service. Elle ne fabrique pas de produits ou de biens au sens traditionnel. Le mandat de GS1 Canada est de développer, de gérer et de promouvoir l'adoption de normes et de solutions numériques en chaînes d'approvisionnement mondiales accessibles pour les entreprises à travers le Canada.

GS1 Canada offre ses services à des organisations qui exercent leurs activités aux échelles nationale et internationale au moyen de sa connexion au réseau mondial étendu de GS1.

Les services de GS1 Canada comprennent :

- l'octroi de licences d'identifiants de chaîne d'approvisionnement uniques, dont les codes article internationaux (« Global Trade Item Numbers », ou « GTIN ») et des codes lieux internationaux (« Global Location Numbers », ou « GLN »);
- le soutien au développement de normes en collaboration avec des partenaires de l'industrie; et
- la fourniture de solutions logicielles en ligne pour la capture, le partage et la validation des données de produits, y compris des services de capture d'images et de validation de données.

GS1 Canada fournit ces services à environ 35,000 entreprises qui exercent leurs activités dans de nombreux secteurs, dont les soins de santé, la pharmacie, l'épicerie et les services alimentaires.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

GS1 Canada ne produit pas de biens. Ses activités sont basées sur des services comme le développement de normes, l'octroi de licences, l'échange de données et la fourniture de services professionnels. GS1 Canada collabore avec des fournisseurs au Canada et à l'étranger afin d'appuyer la fourniture de ses services. Sa chaîne d'approvisionnement comprend principalement :

- des développeurs de logiciels et des fournisseurs de services en TI;
- des fournisseurs et des consultants de services professionnels; et
- des approvisionnements occasionnels de matériel et de fournitures de bureau pour exercer ses activités opérationnelles internes.

Dans la mesure où GS1 Canada peut importer certains produits de temps à autre, ces importations sont rares et à faible volume, et ne sont pas essentielles aux activités principales de GS1 Canada. Par conséquent, ces activités représentent des transactions très limitées au sens des règles de la Loi. Comme les activités de GS1 Canada sont basées sur des services, l'exposition de GS1 Canada à du travail forcé et à du travail des enfants liés à la production ou à l'importation de biens est minime.



POLITIQUES

GS1 Canada a mis en œuvre une gamme de politiques internes qui forment la base des comportements éthiques et de la conformité qui pourraient contribuer à atténuer les risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Tous les employés, employés contractuels et consultants de GS1 Canada sont tenus de suivre ces politiques.

Elles comprennent :

- Code de conduite des employés : Exige que tous les employés, employés contractuels et consultants agissent de manière éthique, objective et intègre et qu'ils respectent toutes les lois et tous les règlements applicables.
- Politique sur la santé et la sécurité au travail : Encourage des environnements de travail sécuritaires.
- Politique sur la violence et le harcèlement au travail : Établit une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement, de comportement abusif ou de violence pour tous, y compris les employeurs, les consultants et les employés contractuels, et comprend des mécanismes formels de signalement et d'investigation.
- Conflits d'intérêts : Exige que tous les employés évitent des situations qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts réel ou apparent.
- Politique sur la confidentialité : GS1 Canada s'est dotée d'une politique sur la confidentialité interne et externe qui régit la manipulation responsable d'informations personnelles sensibles.
- Politique sur la non-concurrence : Préserve et encourage la concurrence et prévient les comportements anticoncurrentiels. Cette politique s'applique à toutes les personnes qui prennent part aux activités de GS1 Canada.

Les contrats entre GS1 Canada et ses vendeurs, ses fournisseurs et ses autres partenaires commerciaux doivent être conformes aux lois applicables. GS1 Canada a mis en place un processus de sélection structuré, et ce, autant pour ses employés que pour le personnel tiers :

- Pour ses employés, GS1 Canada effectue des vérifications des antécédents et analyse les qualifications des candidats avant leur embauche.
- Pour les employés faisant partie du personnel tiers d'appoint, tous les candidats sont identifiés par leur nom et font l'objet d'une candidature individuelle auprès de GS1 Canada.
- GS1 Canada évalue le curriculum vitae de chaque candidat et organise des entrevues directement (en personne ou par vidéo) avant de confirmer l'embauche ou de lancer un processus d'accueil des nouveaux employés.

GS1 Canada évalue les risques liés à ses activités. GS1 Canada travaille à développer une politique d'approvisionnement qui réduira davantage les risques liés au travail forcé.

ÉVALUATION

Les activités de GS1 Canada sont basées sur la fourniture de services. Par conséquent, GS1 Canada estime que ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement ne représentent pas de risque important de travail forcé ou de travail des enfants.

GS1 Canada ne produit ni n'importe des biens; néanmoins, GS1 Canada reconnaît qu'il pourrait y avoir des risques par rapport à ses fournisseurs de services, y compris des fournisseurs de services exerçant leurs activités à l'échelle internationale, particulièrement dans des pays où les lois protégeant les travailleurs peuvent varier.

À l'heure actuelle, GS1 Canada gère ces risques par l'entremise :

- d'obligations contractuelles exigeant la conformité aux lois applicables;
- de communications directes avec les personnes qui fournissent des services (p. ex. : entrevues et processus d'évaluation); et
- de surveillance des relations avec les fournisseurs par l'entremise de fonctions commerciales internes.

REMÉDIATION

GS1 Canada n'a pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, les articles sur les mesures de remédiation ou les mesures prises pour remédier aux pertes de revenus ne sont pas applicables.

FORMATION

Les employés doivent se conformer à l'ensemble des politiques et des attentes liées aux comportements éthiques, au respect des lois, aux comportements sur les lieux de travail et à l'intégrité, et ils sont informés de ces politiques et de ces attentes. Ces politiques encouragent la sensibilisation d'une gestion des affaires responsable. GS1 Canada évalue les besoins relatifs à la formation interne portant spécifiquement sur les exigences de conformité par rapport au travail forcé et au travail des enfants.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

GS1 Canada prend des mesures afin de réviser régulièrement ses politiques internes et ses pratiques commerciales et d'assurer sa conformité aux lois applicables.

APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de GS1 Canada conformément à l'article 11(4) (a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'organisation nommée ci-dessus. À ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont véridiques, précises et complètes à tous égards importants de la Loi, et ce, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

SIGNÉ le 29^e jour de mai 2026.



Nom : Curtis Frank

Titre : Présidente, Conseil d'administration de GS1 Canada

J'ai l'autorité de lier GS1 Canada